

**PROJET DE CREATION D'UN CENTRE TECHNIQUE
INTERCOMMUNAL PAR LA COMMUNAUTE DES
COMMUNES VAL VANOISE (CCVV)**

**Projet d'acquisition des terrains nécessaires à la création d'un centre
technique intercommunal**

**Enquêtes Publiques conjointes d'Utilité Publique et Parcellaire en vue
d'acquisition du foncier nécessaire à cette opération**

AVIS d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité publique

**COMMUNE DE BOZEL
73005**

**Ordonnance N° E24000102/38 du 19/06/2024 de Monsieur le Président du tribunal
Administratif de Grenoble**

Arrêté Préfectoral N°2024/289/SPA du 10/07/2024 de Monsieur le Préfet de la Savoie

Enquêtes Publiques conjointes d'utilité publique et parcellaire

Avis d'enquête préalable à la DUP

Commune de Bozel 73005

Jean Michel CHARRIERE Commissaire Enquêteur

- 1/5

SOMMAIRE

<i>Contexte</i>	<u>2</u>
<i>1. Montant estimatif du coût de l'acquisition du bien</i>	<u>3</u>
<i>2. Référence de la mise à l'enquête</i>	<u>3</u>
<i>3. Points Positifs</i>	<u>3</u>
<i>4. Point Negatif</i>	<u>4</u>
<i>5. Avis</i>	<u>4</u>

CONTEXTE

La Communauté de communes Val Vanoise (CCVV), établissement public à Coopération Intercommunale, composée des communes de Bozel, Brides-les-Bains, Champagny-en-Vanoise, Courchevel, Feissons-sur-Salins, Le Planay, Les Allues, Montagny et Pralognan-la-Vanoise, du fait de l'accroissement de ses compétences supplémentaires recherche de locaux de grande surface afin d'optimiser ses dépenses par une organisation centralisée de ses activités qui sont actuellement dispersées dans différents lieux et locaux.

La CCVV a chiffrée, pour ses nouvelles activités supplémentaires (traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, fourniture d'eau potable et assainissement des eaux usées), le besoin d'un terrain d'au moins 2.682M2 qui serait idéalement situé sur la commune de Bozel, elle-même située au centre du territoire de la CCVV et qui possède une zone d'activité « La Prairie ».

Il faut dire que dans l'ensemble des communes composant la CCVV l'offre de surface de terrain constructible est faible et à des prix d'acquisition très élevés. Les propriétaires de ces terrains les réservent à la construction immobilière.

En conclusion, après différentes recherches de terrains dont les surfaces auraient été compatibles avec le projet, la CCVV a retenu l'acquisition des parcelles G 2396, G 2461, G2462, G2875, G2876, G2877 et G2878 situées dans la zone d'activités de la Prairie et d'une superficie de 5.209m².

L'ensemble des parcelles est situées en zone Ue du plan local d'urbanisme de Bozel. Le règlement de la zone Ue autorise les constructions et installations liées aux activités économiques ou nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

Le projet permettra de regrouper les différentes activités qui sont disperses dans la zone d'activité de la Prairie.

Les locaux construits pourront être équipés de logements pour le personnel.

1. MONTANT ESTIMATIF DU COUT DE L'ACQUISITION DU BIEN

Le montant de l'acquisition est de l'ordre de 2.200.000 euros TTC.

2. REFERENCE DE LA MISE A L'ENQUETE

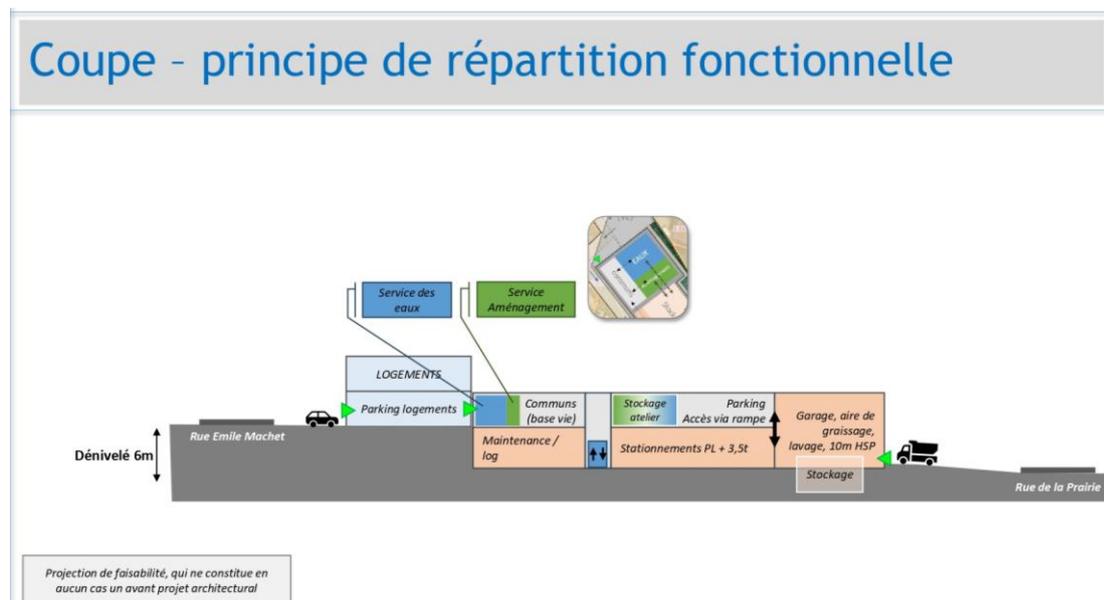
Délibération du 25/03/2024 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes VAL VANOISE sollicitant auprès de Monsieur le Préfet de la Savoie l'ouverture d'enquêtes publiques conjointes de DUP et Parcellaire,

Ordonnance N° E24000102/38 du 19/06/2024 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble désignant le commissaire enquêteur,

Arrêté Préfectoral N°2024/289/SPA du 10/07/2024 de Monsieur le Préfet de la Savoie prescrivant l'ouverture d'une enquête DUP conjointe à une enquête parcellaire portant sur le projet de création d'un centre technique intercommunal sur la commune de Bozel.

3. POINTS POSITIFS

- Une étude de recherche de terrains propices à ce projet a été réalisée.
- Le projet permettra d'optimiser l'organisation des services techniques en les concentrant sur un même lieu et en réduisant les charges annuelles de location de locaux de l'ordre de 90.000 euros.
- Le projet réduira les nuisances sonores et olfactives des camions de ramassage des ordures du fait qu'ils seront lavés et gares à l'intérieur du bâtiment.
- Des logements de fonction devraient être construits au-dessus des locaux du côté de la Rue Emile Machet.



Enquêtes Publiques conjointes d'utilité publique et parcellaire

Avis d'enquête préalable à la DUP

Commune de Bozel 73005

Jean Michel CHARRIERE Commissaire Enquêteur

4. POINT NEGATIF

Ne pas réserver ces terrains à la construction de logements qui manquent sur la commune de Bozel.

5. AVIS

Considérant les points positifs du projet,

Considérant que logements qui auraient pu être construits sur ces terrains situés dans la zone d'activité de « La Prairie » auraient certainement posés des problèmes de voisinage avec les PME déjà installées qui sont pour la plus part des entreprises de travaux de construction donc par définition bruyantes,



Considérant que le public a été informé de cette enquête par affichage sur l'ensemble des panneaux d'information de la commune,

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée conformément à l'Arrêté Préfectoral N°2024/289/SPA du 10/07/2024 de Monsieur le Préfet de la Savoie

J'émet un AVIS FAVORABLE à la DECLARATION d'utilité PUBLIQUE du
Projet d'acquisition des terrains nécessaires à la création d'un centre technique
intercommunal par la Communauté des Communes de Val Vanoise.

J.M.CHARRIERE
Commissaire Enquêteur
10/09/2024

JM CHARRIERE 